



FORMULAIRE D'AUTORISATION DE DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS À UNE TIERCE PARTIE

Veillez remplir le présent formulaire si vous autorisez l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'«Ordre») à divulguer des renseignements personnels concernant votre demande d'inscription à une personne autre que vous-même, le cas échéant. Il peut s'agir d'une personne ou d'une organisation (la «**tierce partie**»).

La tierce partie que vous désignez pourra obtenir des informations sur l'état d'avancement de votre demande d'inscription. Cependant, la tierce partie ne sera pas autorisée à a) obtenir d'autres renseignements personnels vous concernant, tels que ceux qui figurent dans votre demande; ou b) vous représenter dans le cadre d'une transaction quelconque avec l'Ordre.

Vos renseignements

(NOM DE FAMILLE)

(PRÉNOM)

(N° DE DOSSIER)

Renseignements sur la tierce partie désignée

(NOM COMPLET DE L'EMPLOYÉ(E) OU DE LA PERSONNE AUTORISÉE)

(NOM DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU CONSEIL SCOLAIRE)

(LIGNE D'ADRESSE 1)

(LIGNE D'ADRESSE 2)

(APP. / UNITÉ / B.P. / R.R.)

(VILLE)

(PROVINCE OU ÉTAT)

(CODE POSTAL)

(PAYS)

(TÉLÉPHONE PRINCIPAL)

(TÉLÉPHONE SECONDAIRE)

En signant ci-dessous, je comprends que l'Ordre se fondera sur ce formulaire d'autorisation pour divulguer des renseignements personnels me concernant à la tierce partie désignée ci-dessus.

Signature:

Date (JJ/MM/AAAA)

Vous pouvez retirer cette autorisation à tout moment en contactant l'Ordre à l'adresse suivante :
msmanagementteam@oct.ca.

L'autorisation accordée à la tierce partie prend fin automatiquement selon la première de ces éventualités :

- un an à compter de la date de signature de la présente autorisation; ou
- lorsque le (la) postulant(e) obtient un certificat de qualification et d'inscription (sans conditions ou restrictions); ou
- si le (la) postulant(e) retire sa demande d'inscription à l'Ordre.

Cette autorisation remplace toute autre autorisation visant une tierce partie accordée antérieurement par le (la) postulant(e).

Ce formulaire d'autorisation est destiné à être utilisé par les postulants, à leur discrétion. La soumission de ce formulaire est volontaire et n'est pas exigée dans le cadre des programmes ou processus de l'Ordre.